



Insultes envers un policier apres menace

Par **amandcamo**, le **16/11/2012 à 15:26**

Bonjour, hier j'étais en voiture à Annecy (j'habite Lyon), téléphone à la main. Pas raté ! 10m plus loin 3 motards. L'un d'entre eux me fait signe de me garer. Je ralentis puis m'arrête. Le policier hurle dans la rue en me disant textuellement "mais vous êtes malade vous avez failli m'écraser !!!!" sur le coup j'ai pas compris ce qui lui arrivait ! je lui ai répondu calmement que ce n'était pas du tout mon intention et que j'étais désolée. Il m'a ensuite pris mes papiers expliquer que j'allais devoir payer 90€ plus trois points pour le téléphone. ensuite il est parti voir son collègue, revenu 5 min après. Me redisant comme quoi j'ai failli le craser ! à la suite de quoi je me suis énervée en lui disant une fois de plus que je n'avais pas l'intention de le faire !! il a ensuite contrôlé toute la voiture (ampoules des feux etc ...) j'ai rajouté qu'il ferait mieux de passer son temps à arrêter toutes les racailles dans les rues. Il m'a ensuite rendu mes papiers. Lui demandant si je pouvais partir il me répond hautainement "c'est bon dégage j'en ai assez entendu". Il m'a énervé je lui ai répondu (ironiquement bien sûr) "finalement j'aurais mieux fait de vous écraser". Là, il a pétié les plombs, en me disant "arrête de me parler comme ça je vais te mettre une grande claque !!! tu fais la belle parce que y a ta copine à côté de toi, mais arrête de faire le bonhomme, j vais te mettre une claque !" ensuite je suis sortie de la voiture et je l'ai injuré "va te fairexxxxxx fils de pute". son collègue m'a plaqué contre la voiture telle une criminelle avec la main derrière le dos. me menaçant de me mettre les menottes !!! ils m'ont ensuite embarqué au commissariat. Lors de la déposition, j'ai avoué les faits. Directement. Je n'ai pas de casier. Ne suis jamais rentrée dans un commissariat de ma vie. J'ai 23 ans. Sans emploi avec un loyer. Je n'ai pas été mise en garde à vue. Mais je vais recevoir une convocation puis être jugée. j'aimerais savoir ce qu'il se passe dans cette situation. merci

Par **chaber**, le **16/11/2012 à 16:24**

bonjour

:L'article 433-5 du Code pénal définit l'outrage ainsi :

« Constituent un outrage puni de 7500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. »